

## Note de service

**Destinataires :** Bénéficiaires de paiements de transfert d'Emploi Ontario (EO)

**Expéditeur :** David Cronin, directeur  
Direction du soutien à la prestation des programmes

**Date :** Le 3 septembre 2021

**Objet :** Mise à jour des directives sur l'identité visuelle et les  
communications

---

Il est maintenant possible de consulter les *Directives sur l'identité visuelle et les communications pour les fournisseurs de services d'Emploi Ontario* dans l'[Espace partenaires Emploi Ontario](#).

Cette nouvelle version des directives remplace celle de 2016. Vous y trouverez les mises à jour suivantes :

- **Palette :** Une nouvelle palette de couleurs secondaires facultative qui se veut un complément aux couleurs primaires.
- **Web et médias sociaux :** Des directives mises à jour en ce qui concerne le Web et les médias sociaux, y compris de nouveaux noms de compte Facebook et Twitter à utiliser, et des consignes pour aider les nouveaux fournisseurs de services qui se sont récemment greffés au réseau d'Emploi Ontario à se créer une adresse URL adéquate.
- **Mot-symbole :** De nombreux programmes utiliseront désormais le nouveau bloc de trois mots-symboles qui reconnaît la contribution du gouvernement fédéral aux programmes, services ou projets offerts par les fournisseurs de services. L'annexe B indique les mots-symboles à utiliser pour les différents programmes. Le nouveau logo en forme de trille de l'Ontario fait également partie du bloc de trois mots-symboles.
- **Phrase de reconnaissance/titres d'appel :** Clarifications précisant que si vous ne pouvez pas utiliser les mots-symboles, vous devez plutôt utiliser la phrase de reconnaissance. Les fournisseurs de services sont également encouragés à utiliser le

titre d'appel : « Votre emploi vous attend. Nous vous aiderons à le trouver. » ou « Réseau ontarien de l'emploi et de la formation. »

- **Taille/espace libre** : Clarifications quant à la taille minimale des blocs de trois mots-symboles dans les médias imprimés ou numériques. Nouvel espace libre à respecter pour le bloc de trois mots-symboles.
- **Organismes financés par la province uniquement** : Utilisation du nouveau logo de l'Ontario en forme de trille et taille minimale à respecter.
- **Annexe B** : Annexe B consolidée indiquant quels mots-symboles doivent être utilisés pour chaque programme.

Nous demandons aux fournisseurs de services de commencer à utiliser le nouveau mot-symbole dans tout nouveau matériel. Là où l'ancien mot-symbole était utilisé, le nouveau mot-symbole le remplacera. L'ancien mot-symbole sera éliminé progressivement, et non remplacé. Voici ce que cela signifie concrètement :

- Le matériel de communication ou l'affichage existants peuvent encore arborer l'ancien mot-symbole.
- Nous ne souhaitons pas que les fournisseurs de service engagent des dépenses pour remplacer le matériel de communication et l'affichage existants. Le nouveau mot-symbole doit être ajouté lorsque le matériel de communication et l'affichage seront modifiés dans le cours normal des choses ou lorsque les stocks existants seront épuisés.
- Le changement se fera avec le temps et nous verrons donc un amalgame de marques pendant un certain temps.

Veillez lire des directives et prendre connaissance des changements apportés. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou conseillère en emploi et en formation.

Merci encore de travailler étroitement avec nous pour aider les Ontariens et Ontariennes à traverser cette période difficile.

Merci,

David Cronin  
Directeur

c.c. : Heather Cross, Région de l'Ouest – directrice régionale  
Andrew Irvine, Région du Nord – directeur régional  
Tariq Ismati, Région de l'Est – directeur régional  
Laura Loveridge, Région du Centre – directrice régionale